REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2018**

Compte rendu affiché le **04 juillet 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 juin 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Armand MENZIKIAN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Matthieu FISCHER, Morad AGGOUN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

18.06.0948
Budget de la Maison des fêtes et des familles - Compte de gestion 2017

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 12 JUIL. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L1612-12 du CGCT;

Considérant que le compte de gestion du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles, établi et transmis par Madame la Trésorière, est conforme au compte administratif de la Maison des fêtes et des familles établi par la commune ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Pierre DUSSURGEY, Premier adjoint délégué,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 32
Votes Pour : 32
Votes Contre :
Abstention : 8

➢ approuve le compte de gestion du budget de la Maison des fêtes et des familles de Madame la Trésorière, dont les écritures sont conformes au compte administratif établi par la commune pour l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY